

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES - (N° 370)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD55

présenté par

Mme de Lavergne, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 4

À l'alinéa 12, après le mot :

« équilibrage »,

insérer les mots :

« des réseaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel